

Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Automne

Mairie de Morienvall
01, Sente de L'Ecole
60127 MORIENVAL

COMPTE-RENDU de la séance du 19 octobre 2011

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à MORIENVAL le 19 octobre, sous la présidence de M. Hubert BRIATTE.

Membres en exercice = 36

Présents = 19

PERSONNES PRÉSENTES :

Collège des élus : BRIATTE Hubert, CARON Jacques, DOMPE Gérard, DRILLET Philippe, HAQUIN Benoit, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEMOINE Alain, NICOLAS Germain, RADET Marie-Elise.

Collège des usagers : BOYARD Pierrette (UDAF), DENAES Jean (Fédération départementale des AAPPMA), JOSSO Stéphanie (CCIT de l'Aisne), MIKAELIAN Raphaël (Lyonnaise des Eaux), AVICE Laëtitia (Veolia), PARMENTIER Jean-Louis (Chambre d'Agriculture), THIPOUSE Julie (CCIT de l'Oise)

Collège des représentants de l'État : FATOUX Raymond (DDT), MOLINIE Léa (AESN), VORBECK Jean-Paul (DREAL)

POUVOIR DE : MAY JACQUES À BRIATTE HUBERT

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

DAGORNE Didier, MILLAIR Laurent et ROBILLARD Joris, du bureau d'études SAFEGE ; Anne SUY-LEVESQUE (CCPV), Anne SIRON (Conseil Régional), Juliette CAUVIN (DREAL), Jany TUEUR (Conseil Général de l'Oise)

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2011

Mr BRIATTE demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2010 joint à la convocation. Mr NICOLAS fait remarquer qu'il manque la mention de la structure représentée par Mr PARMENTIER, la chambre d'agriculture.

Personne ne s'y opposant, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Mr BRIATTE présente Christophe LETOT, le nouveau technicien de rivières du SAGEBA et lance un tour de table.

Approbation du projet d'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, ainsi que de l'atlas cartographique

Mathilde explique que la séance d'aujourd'hui n'a pas vocation à s'attacher aux remarques mineures concernant les documents envoyés aux membres de la CLE, mais plutôt d'identifier des manques ou des faiblesses de nature à compromettre ces rapports. SAFEGE va présenter le travail réalisé tout en laissant des temps d'échanges.

Mathilde soulève également le problème des impressions de documents : les rapports ont été envoyés à la CLE dans leur version non définitive, mais une nouvelle impression donnerait lieu à un surcoût. Ainsi, il est demandé à la CLE si elle est d'accord d'échanger par mail les versions provisoires : les membres de la CLE approuvent.

SAFEGE prend la parole pour reprendre les éléments clés des documents envoyés au travers d'une présentation (cf. document power-point joint).

Concernant l'état des lieux, Mr PARMENTIER demande comment les masses d'eaux souterraines sont identifiées comme telles sur le territoire, car sur la carte, les différentes nappes ont l'air de se traverser. Mr DAGORNE précise que les nappes dépassent le cadre du territoire et vont au-delà. Mr VORBECK explique qu'une masse est un volume d'eau avec des caractéristiques propres et homogènes sur l'ensemble de la masse, même si des connexions et

superpositions peuvent exister. Ce découpage en différents périmètres permet de former des unités homogènes sur lesquelles on travaille.

Mr LEMOINE s'étonne d'avoir eu des résultats montrant une fois la présence de simazine dans le mélange, alors qu'aucune présence n'était détectée dans les puits. Mr MILLAIR n'interprète pas cette donnée, recueillie au même titre que les autres.

Mr DESMOULINS demande si SAFEGE a bien reçu les données concernant les études menées par l'ADEME au niveau de la décharge de Néry-Saintines. Le bureau d'études a bien utilisé ces données, qui figurent dans le rapport.

Mr PARMENTIER approuve que le niveau de la nappe historiquement bas, mais tiens à relativiser avec l'épaisseur de la nappe. Cependant, à l'avenir, il sera important de baisser le pourcentage de prélèvements par rapport à la recharge qui est très faible. Mr MILLAIR précise que les années 2001 et 2002 ont été exceptionnelles en terme de recharge, mais que cela est lié aux fortes inondations de la période.

Mr VORBECK souligne qu'il y a de plus en plus d'assecs, révélant des problèmes de réalimentation des cours d'eau par la nappe d'accompagnement, et que cela montre le peu de réapprovisionnement des nappes.

Mr PARMENTIER pense qu'il y a aussi un problème de concentration des prélèvements sur peu de points, et qu'il y a un rapport dans le temps entre quantité de la recharge et qualité des eaux. Il a remarqué, quelques années après des recharges importantes, une tendance à la baisse des taux des éléments contrôlés, et inversement.

Mr VORBECK précise qu'il faut être vigilant, en expliquant que suite aux inondations de 2001, il a été constaté que des nitrates avaient été emmagasinés dans le sol, et que suite aux transferts d'eaux importants liés aux inondations, des pics importants de nitrates ont été constatés dans les masses d'eau. Cela dépend de l'importance, de la durée et de l'intensité des précipitations.

Mr PARMENTIER regrette que tout le territoire agricole ait été identifié comme zone à risque de ruissellements, érosion et coulées de boue ; et que ça ne reflète pas la réalité. Mr MILLAIR répond qu'une cartographie plus précise est justement un manque, car aucune étude sur le sujet n'a été fournie. Mr PARMENTIER explique que le problème a déjà été en partie identifié et traité et qu'il existe des choses précises sur le RPG. Melle MOLINIE souligne également que toutes les connaissances ne sont pas transmises concernant le RPG, SAFEGE n'ayant bénéficié que des îlots de cultures majoritaires. Mr DAGORNE ajoute que les cartes sont issues d'une synthèse bibliographique, pour laquelle certains éléments n'ont pas été transmis, mais que celle démontrant les aléas de risque montre une exposition généralisée sur le bassin versant avec des zones contributives importantes et une vision globale inexistante sur les risques connus et les actions réalisées. Ainsi, des actions ont été menées localement mais on n'en a pas la vision sur le territoire, pour cette thématique. Melle MOLINIE précise que le SAGE pourra reprendre cette carte afin de voir où les actions ont été menées et où il y a des manques.

Mr DESMOULINS regrette de ne pas voir figurer les projets tels que la liaison RN31/RN2, le futur SCoT de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées. Mr DAGORNE précise que ce sont des éléments de prospective qui seront pris en compte dans la phase suivante.

Mr PARMENTIER demande s'il ne serait pas intéressant d'estimer la puissance de chaque moulin lors de son activité, car les petites quantités cumulées pourraient révéler un intérêt. Monsieur MILLAIR précise que localement, il y a des projets importants qui pourront se faire, mais cela s'étudiera au cas par cas.

Dans le cadre du diagnostic, Mr PARMENTIER estime que l'étang de Wallu est celui qui pose réellement problème, sachant qu'actuellement, la situation ne s'aggrave pas mais qu'il faudra trouver une solution pour les sédiments.

Mr DENAES demande à ce que soit supprimé du rapport la mention d'utilisation de filets pour bloquer les poissons, pratique qui n'a pas cours.

Mr PARMENTIER souligne que pour l'eau potable, tous les usages ne nécessitent pas une eau de cette qualité, et que l'on peut diversifier l'approvisionnement en eau et récupérer de l'eau pluviale pour certains usages et diminuer les prélèvements. Il serait peut-être judicieux d'inciter les collectivités à pousser les particuliers à le faire. Mr DAGORNE précise que c'est une action qui peut être inscrite au SAGE. Mr MILLAIR rajoute que cela a aussi un autre impact positif, car ces eaux récupérées ne ruisselleront pas.

Mr LEMOINE revient sur le projet de déviation de Crépy-en-Valois, car le dernier tracé émis par le Conseil Général prévoit de passer au travers du Bassin d'Alimentation de Captage d'Auger-Saint-Vincent/Duvy. Mr BRIATTE

précise que c'est alors actuelle encore un tracé non définitif. Mr DESMOULINS précise qu'il y a eu certains choix effectués, notamment sur les grandes lignes, mais pas encore sur un tracé définitif précis. Mathilde rappelle que la CLE n'a pas du tout été associée, ni informée, sur ce projet. Mr DAGORNE explique que dans la phase suivante, il s'agira de transmettre à SAFEGE tous les projets futurs prévus sur le territoire.

Mme SIRON demande à quel moment l'étude zones humides sera intégrée au nouveau SAGE. Mr DAGORNE précise qu'il n'est pas possible d'attendre les résultats d'études en cours, mais que les apports sur les zones humides, prévus prochainement, pourront être pris en compte dans la rédaction du SAGE. Pour l'état des lieux, les éléments intégrés sont ceux qui étaient disponibles lors de la rédaction.

Mme SUY précise que, par rapport au potentiel de logements, les éléments intégrés dans l'état des lieux ne correspondent pas tout à fait à ce qui est écrit dans le SCoT, car il est indiqué que cela concerne les communes du bassin versant alors que ce sera concentré sur les pôles de développement.

Mr PARMENTIER ajoute que, si cela est possible, il faudrait limiter un trop grand mitage du territoire et surtout réutiliser les espaces laissés vacants.

Mr BRIATTE propose d'envoyer les modifications à apporter au SAGEBA. Mr BRIATTE met au voix l'état des lieux, en sachant qu'un erratum sera rajouté pour prendre en compte les corrections mineures. L'état des lieux et le diagnostic du nouveau SAGE est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Points divers

SAFEGE explique rapidement le déroulement des phases 2 et 3 lancées en même temps suite à cette validation de la première phase.

La phase 2 d'évaluation environnementale, qui se prolongera jusqu'à la fin de l'étude, consiste à vérifier que les propositions faites pour le nouveau SAGE ne vont pas à l'encontre des enjeux environnementaux existants sur le bassin versant. Cette phase débute par une note de cadrage préparée par l'autorité environnementale pour cibler les points à traiter et les éléments à intégrer. Mr VORBECK précise que cette note a été rédigée, et qu'elle sera envoyée très prochainement au président de la CLE.

La phase 3 de prospective consiste en l'élaboration de scénarios tendanciels et alternatifs concernant l'évolution de la ressource en eau sur le territoire à l'horizon 2022. Le scénario tendanciel prendra en compte tous les projets programmés sur le territoire à cette échéance.

Cette phase aboutira à un choix de stratégie par la CLE, qui lancera la rédaction des documents du SAGE.

Mr VORBECK évoque l'étude zones humides pour laquelle une réunion a été organisée mi-septembre, afin de présenter les premiers résultats. Ainsi, il a été recensé 1 829 ha de zones humides (6% du territoire), ce qui représente 74% des zones à dominantes humides (qui s'étendaient sur 2 437 ha). Il y a eu 742 points de transects analysés, et le travail continue pour les parcelles pour lesquelles le caractère humide était difficile à identifier et les secteurs où il sera intéressant d'avoir un contour plus précis ; qui bénéficieront de sondages pédologiques. La DREAL s'engage également à ce qu'une priorisation des zones humides en fonction de leur intérêt soit réalisée. L'étude a identifié 3 grands compartiments : l'Automne aval avec beaucoup de coupures et de peupleraies, l'Automne médiane et amont avec des corridors préservés et les vallons adjacents moins humides. Les discontinuités identifiées en aval risquent de poser des problèmes à terme, il sera certainement important de s'y intéresser.

Mr VORBECK ajoute que des espèces remarquables ont été identifiées, ce qui démontre une valeur écologique de ces zones humides. Le bureau d'études, SCE, s'engage à faire une présentation des résultats de l'étude en CLE.

Mr VORBECK ajoute que l'étude a bénéficié de l'aide du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et du Conservatoire Botanique de Bayeulles.

Mathilde explique que pour la phase de prospective, des commissions thématiques seront organisées en fonction des thématiques identifiées en phase 1, et que les membres de la CLE seront sollicités pour s'y inscrire.

Mathilde conclue en informant la CLE que le site internet du SAGE et du SAGEBA est ouvert à l'adresse suivante : <http://bassin-automne.fr/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.